

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
*Séance du mardi 28 avril 2026*

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N° 9 :

### **Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité ( article L332-23 1° du code général de la fonction publique)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que les tâches des services techniques et plus particulièrement l'entretien des espaces verts peuvent nécessiter du renfort, notamment en période estivale lorsque les agents titulaires sont amenés à prendre leurs congés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, en fonction des besoins au cours de la mandature, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter ces agents contractuels pour une durée maximale de trois mois.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent polyvalent en milieu rural suite à accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, selon les besoins, pour une durée maximale de trois mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon de la grille C1 des adjoints techniques à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

***Adopté à l'unanimité.***

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

30/04/2026



# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 28 avril 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	3
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Patricia  
PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel  
LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Louis VASSEUR *Conseillers  
municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Audrey PITTE (pouvoir à Claude MAGUET), Messieurs Sébastien  
DUPREY (pouvoir à Madame Nathalie LETELLIER), Ludovic VERDIERE  
(pouvoir à Marie-José BOLEA),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-Pierre  
PRIEUR* a été désignée pour remplir ces fonctions.